

La contribution du raisonnement géopolitique à une analyse de géographie régionale : l'exemple de l'Alsace

Auburtin E.¹

¹ Institut Français de Géopolitique - Université de Paris VIII - 2, rue de la liberté - 93526 Saint-Denis Cedex
e.auburtin@ac-nancy-metz.fr

Mots clés :

Géographie régionale, géopolitique, territoire, acteur, Alsace.

Key words :

Regional geography, geopolitics, actor, territory, Alsace.

Abstract

The geopolitical analysis of the stakes of powers and territories shows in the case of Alsace, how the political leaders play of the influence of the main city to impose their capacity on the periphery and how they think to use these new intercommunal structures to build a new political and territorial project.

Résumé

En considérant la région comme un territoire politique, le raisonnement géopolitique apporte à la géographie régionale une nouvelle dimension. Il permet notamment de clarifier le jeu souvent complexe des acteurs et des représentations qu'ils véhiculent au service d'une certaine conception du développement régional. Prendre la complexité et la variabilité des positionnements d'un certain nombre d'acteurs : élus, représentants de l'État, chefs d'entreprise, chambres de commerce, associations, ... permet, en effet, non seulement d'analyser les raisons des conquêtes ou des pertes des fiefs électoraux, mais aussi et surtout de mieux mesurer la capacité de ces acteurs à jouer des recompositions territoriales au service d'une nouvelle définition de l'aménagement du territoire régional.

La mise en œuvre d'une analyse géopolitique montre ainsi dans le cas de l'Alsace, comment depuis une vingtaine d'années, l'enchevêtrement des structures intercommunales et institutionnelles se pose comme autant d'enjeux de pouvoirs dans une région de petite taille fortement peuplée et urbanisée. La construction des intercommunalités autour de Strasbourg, Colmar ou Mulhouse illustre de manière différenciée comment le maire de la principale commune tente d'imposer son pouvoir à la périphérie afin de surmonter les concurrences et les rivalités entre territoires et comment cette concurrence se pose entre agglomérations à l'échelle départementale ou régionale dès lors que chacune d'elles doit gagner la bataille

de l'accessibilité pour renforcer son attractivité dans le cadre d'une économie de plus en plus mondialisée et d'une intégration européenne renforcée.

Cette dernière, élargit le champ des préoccupations régionales à de nouveaux horizons géographiques. Les services de l'État, en se désengageant progressivement d'un certain nombre de politiques publiques pour les confier aux échelons décentralisés du pouvoir (régions, départements, intercommunalités) offrent aux élus de nouvelles perspectives d'expérimentation des politiques publiques et contribuent ainsi à inscrire la géographie régionale dans le champ des relations entre pouvoirs et territoires.

La diversification des centres de décisions soumet ainsi le territoire régional à une multiplicité de processus de recompositions à l'échelle supra ou infra-régionale, à une prolifération des pouvoirs périphériques, de telle sorte que les réseaux de pouvoir tendent à s'entrecroiser et parfois même à se recouvrir en amplifiant la complexité du système local et régional. Les recompositions territoriales des grandes métropoles s'inscrivent donc dans un espace de relations qui ne se limitent plus seulement à la sphère locale voire nationale, mais nécessitent de prendre en compte des réalités transfrontalières ou transnationales, que l'on raisonne en terme d'agglomérations, de réseaux de villes ou de systèmes productifs. Pour l'Alsace, le Rhin supérieur constitue alors un nouveau champ prospectif du développement économique régional et de l'aménagement de son territoire et nécessite de mener une analyse multiscalair qui tienne davantage compte de l'enchevêtrement des niveaux d'analyse (européen, national, régional, local) plutôt que de leur simple emboîtement.

Pour le géographe-citoyen, il s'agit aussi d'approfondir son questionnement sur la légitimité des acteurs locaux à conduire des politiques publiques, et sur le rôle que l'État peut et veut encore jouer en matière de souveraineté dans un cadre européen.